

10^c. Journal du Lot 10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	30 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Budget et réformes financières.
— Notre commerce extérieur.
— La pseudo banqueroute allemande. — Les entretiens de Londres.

Après la question du paiement de sa dette par l'Allemagne, celle qui présente pour nous le plus de gravité est la situation de nos finances.

En premier lieu, il importerait que le budget fût voté avant le 1^{er} janvier. Comme le fait remarquer le député A. Fribourg, dans les *Annales*, la détestable pratique des douzièmes provisoires se présente comme un symbole : « Pour le contribuable, sans qu'il sache bien exactement de quoi il s'agit, douzième provisoire est synonyme de désordre et de bavardage ». Or, le contribuable qui est égaré littéralement d'impôts, voudrait bien que la maison financière fût enfin remise en ordre.

Pour répondre au désir général, la Chambre a voté la loi de finances rapidement, encore qu'il ne lui ait point échappé que de nombreuses imperfections subsistaient. Le pays attend de la Haute-Assemblée une pareille diligence.

D'ailleurs, il ne s'agit nullement de méconnaître les droits du Parlement : une discussion financière générale s'impose, et à bref délai.

Le désordre le plus extravagant règne dans notre trésorerie.

Il y a beaucoup de vérité dans cette critique de M. A. Fribourg : « Le ministre des Finances, depuis qu'il est au pouvoir, n'a guère eu l'occasion de jouer un autre rôle que celui de caissier, alors qu'un ministre, au vrai sens du terme nous est plus indispensable que jamais ».

Et que dire d'un caissier qui ignore l'état de sa caisse ? M. Doumer vient de l'avouer lui-même : il n'a qu'une très vague idée du nombre de milliards de Bons de la Défense nationale actuellement en circulation. On pouvait admettre à la rigueur, en pleine guerre, que le Ministre engagé, par sa seule volonté, les sommes jugées nécessaires. Mais aujourd'hui, si de tels errements persistent, le contrôle parlementaire devient fictif.

Toutefois, apporter un terme aux fantaisies de la Trésorerie ne suffira pas : ce qu'il faut c'est assurer la réorganisation financière. Voilà longtemps qu'on la réclame : aujourd'hui elle est absolument nécessaire. L'effort fiscal formidable consenti par la loi du 5 mai 1920 demeure vain en majeure partie : nos services financiers, malgré tout leur zèle, ne parviennent pas à appliquer cette loi.

Si le Parlement veut le redressement de la France, il doit définitivement se débarrasser du budget, avant le 1^{er} janvier, puis aborder sans retard la réforme de nos services financiers. Le salut est à ce prix.

L'administration des douanes vient de publier les statistiques relatives au commerce extérieur de la France pendant le mois de novembre.

Les exportations enregistrent un recul de plus de 10 millions sur le mois d'octobre qui lui-même était sensiblement en recul sur le mois de septembre (15 millions).

Par contre, les importations ont progressé de plus d'une centaine de millions, soit un total de 2.333 millions. Il en résulte, pour le mois dernier, un excédent d'entrées de 585 millions, alors qu'en octobre il n'était que de 467 millions et qu'au cours des premiers mois de l'année la valeur des exportations dépassait celle des importations.

En définitive, la balance de nos échanges est moins bonne à l'heure présente qu'il y a 4 mois.

Toutefois, l'augmentation des importations ne doit pas être considérée comme un indice absolument défavorable : elle porte surtout sur des matières premières, en progression constante : d'une moyenne de 800 millions dans les premiers mois de l'année, elles passeront à 1.200 millions en octobre, pour atteindre en novembre près d'un milliard et demi.

Quoi qu'il en soit, il conviendrait que nos exportations reprissent leur essor, sans quoi, nous pourrions appréhender un nouveau fléchissement du change.

Mais, pouvons-nous escompter une reprise prochaine de nos exportations alors que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sont condamnés au chômage, que nos rapports commer-

ciaux sont rompus avec l'Espagne ? La situation est difficile.

La *Revue Bleue* consacre un article particulièrement intéressant à la *Pseudo-banqueroute allemande*.

L'auteur, qui ne signe pas, esquisse avec compétence, l'histoire des actes qui préparèrent la défaillance présente du Reich.

L'industrie du billet de banque s'établit à Berlin dès le début de la révolution : le gouvernement provisoire avait trouvé vides les caisses de l'Etat. Aussi, du 15 novembre au 31 décembre 1918, on fabrique une dizaine de milliards de billets de 50 marks, qu'on distribue aux syndicats, aux sans-travail, aux démobilisés, aux prisonniers rentrant. Depuis cette époque, l'Allemagne a maintenu son rôle à la planche aux assignats.

De cette époque aussi, date le nouveau dogme national, lancé par le président Ebert à Weimar, et dont le culte n'a pas connu la moindre défaillance : le traité de Versailles est inexécutable.

Chaque citoyen allemand s'est convaincu de la vérité de cette maxime. Et on a organisé la banqueroute systématique de l'Etat.

« Le moyen était tout trouvé : augmenter les dépenses publiques, réaliser des moins-values avec les impôts en fermant un œil complaisant sur les fraudes et les fuites, tout en continuant l'émission intensive du papier-monnaie..... »

Et ce papier-monnaie apparut de suite comme un excellent produit d'exportation : quelques 50 milliards furent vendus à l'étranger. En échange, l'Allemagne reçut environ 2 milliards 1/2 de dollars. Aujourd'hui 800 millions lui suffiraient pour racheter les marks exportés. D'où ce bénéfice : 1.700 millions de dollars, soit 7 milliards de marks-or.

Mais l'Etat ne prélève rien sur ces sommes énormes, qui vont s'enfouir dans les poches des particuliers. Jugez plutôt : Les Allemands possèdent 90 milliards de dépôts dans les banques, 40 milliards dans les caisses d'épargne, une somme égale en comptes de chèques-postaux, quelques cent milliards de prêts hypothécaires et fonciers. Voilà donc près de 250 milliards, tout désignés pour permettre à l'Allemagne de remplir ses engagements.

Aux Alliés de vouloir. L'Allemagne, après 1870, pour obtenir son indemnité a imposé à la France la plus indigne des occupations. Faudra-t-il que nous imitions son exemple pour l'obliger à nous payer, non pas une rançon de guerre, mais une très faible part des dommages ? Oublie-t-on qu'elle aurait été les conditions de l'Allemagne victorieuse ?

Les conversations franco-britanniques se sont terminées jeudi matin. M. Briand est rentré le soir même à Paris.

A quelles conclusions s'est-on arrêté ?

On doit s'en tenir encore à des indications un peu vagues.

MM. Briand et Lloyd George seraient tombés d'accord quant à la réunion du Conseil Suprême tout au début de janvier : on s'occupera de questions d'intérêt général.

En ce qui concerne la ligne de conduite à adopter à l'égard de l'Allemagne, il semblerait que la thèse française l'ait emporté. Les Alliés refuseraient catégoriquement tout moratorium à l'Allemagne qui serait mise en demeure de s'exécuter.

Il paraît même se confirmer que le gouvernement britannique aurait complètement renoncé à la formule du moratorium.

Si ces indications se confirment, on pourra s'en réjouir. Mais, il ne faudra pas perdre de vue qu'il ne suffit pas de décréter que l'Allemagne paiera ; il faut de plus la contraindre à s'exécuter.

D'où la question, à laquelle on souhaiterait une réponse : les premiers ministres alliés ont-ils envisagé l'hypothèse d'un refus décisif de Berlin ? Et, dans cette éventualité, ont-ils arrêté en principe les mesures que réclamera la mauvaise volonté germanique ? Ou bien faudra-t-il une nouvelle conférence, de nouveaux entretiens, qui nous feront toujours arrivés en retard sur l'Allemagne ?

La patience du peuple français est à bout : il ne comprendrait pas que la défaillance allemande se trouvât favorisée par une défaillance de son gouvernement.

M. DAROLLE.

LA VIE POLITIQUE

Un discours de M. Painlevé

Depuis plusieurs semaines, nous assistons à un renouveau de la vie politique, des manifestations diverses se produisent de tous côtés. Les partis tentent de dégager leurs directrices et, par la voix de leurs leaders, vont exposant leurs idées.

Dimanche dernier, à Marseille, M. Painlevé, qui fut en des heures tragiques Président du Conseil, a prononcé un important discours au banquet organisé par la Fédération républicaine des Bouches-du-Rhône.

Deux idées maîtresses émergent de ce discours : une préoccupation économique ; la restauration de la France ; un programme politique : l'union de tous les républicains.

Il n'est pas sans intérêt, de noter que tous les vrais Français s'accordent sur les problèmes essentiels. Ainsi, M. Painlevé convient que les réparations sont justes et nécessaires : « Il faut, a-t-il déclaré, que l'Allemagne contribue à relever nos ruines, exactement comme si ces ruines avaient été faites sur son sol. C'est pour la France une question de vie ou de mort ».

Fort bien. Mais, il ne suffit pas de dire : *L'Allemagne paiera*. Il faut de plus trouver la solution pratique et positive, compatible avec « le jeu naturel des forces économiques ».

Cette solution, M. Painlevé l'entrevoit dans la restauration de la Russie, avec le concours de l'Allemagne. « La sagesse, pour les grandes nations occidentales, c'est d'aider à la reconstruction économique de la Russie et d'employer l'Allemagne sous leur contrôle ».

La formule est séduisante. Outre-Manche elle rallie de nombreux suffrages. Pourtant elle appellerait quelques réserves ou précautions.

Mais n'insistons pas : il y a un accord de principe. C'est un premier résultat.

Autre résultat : dans le discours de M. Painlevé, nous trouvons un appel à la collaboration de tous les républicains. L'ancien ministre a déclaré : « Je ne viens pas ici pour célébrer le culte d'une chapelle républicaine, mais pour adresser un large appel d'union à tous les membres de la grande famille républicaine ».

Cette formule mérite une pleine approbation. Mais elle contraste étrangement avec les mots d'ordre de certains sous-partis politiques ! Ces derniers ramènent la défense des idées et principes républicains, non pas à une mise au point de programmes, mais à une lamentable compétition de mandats. De là des excommunications incessantes, des intolérances, des sectarismes indécents. On dirait que d'aucuns ont le monopole de la firme républicaine.

Rien de plus stérile, de plus néfaste, qu'une vie politique ramenée à une lutte de clans, où l'intérêt général ne joue aucun rôle. Rien de plus déprimant aussi quand on voit la grandeur de la tâche à remplir pour restaurer la France, tâche irréalisable sans le concours de toutes les bonnes volontés.

Certes, c'est déjà un symptôme significatif d'entendre certains leaders politiques, ayant la situation et la valeur intellectuelle d'un Painlevé, prononcer des appels à la collaboration de tous les républicains.

Est-ce suffisant ?

Aujourd'hui la République, quoi qu'on dise, n'est pas en danger, mais la France. Aujourd'hui, on ne trouverait pas un seul Français qui conçoive comme possible un changement de régime : mais l'Allemagne menace plus que jamais. Vaincue sur les champs de bataille, par ces mêmes armes qu'elle avait si soigneusement apprêtées, l'Allemagne veut nous apporter la ruine par la faillite calculée.

L'offensive actuelle pour être moins tragique que l'offensive militaire peut être tout aussi meurtrière, davantage même car elle est plus sournoise. Toutes les forces de la France sont indispensables pour déjouer la manœuvre.

Voilà pourquoi nous avons souhaité, ici, et nous souhaiterions encore que tous les Français puissent encore collaborer, dans l'après-guerre comme dans la guerre, à l'œuvre de salut national.

Est-ce vœu chimérique ?

Nous ne le pensons pas. Presque au même moment où M. Painlevé proclamait la nécessité de l'union de tous les républicains, un autre leader, dont on ne mettra pas en doute le républicanisme, M. Bokanowski, à Marseille également, lançait un appel ardent en faveur d'un bloc de toutes les volontés françaises.

Dans son discours, M. Bokanowski se demande avec étonnement comment il est possible qu'au moment où la situation du pays est si grave et si angoissante, il se trouve en France des hommes qui semblent n'avoir rien appris depuis 1914, dépensent des trésors d'intelligence et d'énergie à organiser le bloc des droites ou le bloc des gauches, alors que pour sauver la France dans la paix, comme hier dans la guerre, il faut que se maintienne, face à nos ennemis d'hier, le bloc de tous les esprits et de toutes les énergies françaises.

Nous sommes avec M. Painlevé pour l'union, large et intelligente, de tous les républicains ; mais nous sommes aussi et davantage avec M. Bokanowski pour l'union présente de tous les Français pour le salut du pays.

Car, encore une fois, la République n'est point en péril, mais la France.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

L'Allemagne ne doit pas exporter son charbon sans autorisation

La commission des réparations a rappelé au gouvernement allemand d'une façon formelle qu'à l'exception des livraisons à la Hollande, qui sont réglées par les dispositions d'une note antérieure en date du 7 octobre 1920, l'Allemagne doit obtenir l'autorisation préalable de la commission pour toute exportation de coke ou de charbon.

La richesse industrielle de l'Allemagne

Les bénéfices réalisés cette année par les établissements Krupp d'Essen s'élevaient à 98 millions de marks, soit 18 millions de marks de plus que l'année dernière.

Le bilan pour l'exercice du 1^{er} juillet 1920 au 30 juin 1921, de l'« Allgemeine Electricitäts Gesellschaft », dont le président du conseil d'administration est M. Rathenau, a fait ressortir un bénéfice de 82 millions 388.686 marks 50.

Chez les postiers allemands

Le ministre des finances a récemment déclaré irrecevable les augmentations de salaires demandées par les fonctionnaires des postes et télégraphes.

Dans une réunion plusieurs milliers de fonctionnaires moyens et subalternes ont adopté une résolution invitant le gouvernement à accepter leurs revendications dans un délai de vingt-quatre heures, à défaut de quoi il sera procédé à un vote sur la question de la grève.

L'accord franco-turc

La dernière entrevue de Yousouf Kemal, commissaire aux affaires étrangères de Turquie, avec M. Franklin-Bouillon, a permis d'établir le parfait accord pour continuer l'application intégrale de toutes les dispositions de l'accord franco-turc.

Le budget

La commission sénatoriale des finances qui avait été saisie des chiffres votés par la Chambre, en a terminé l'examen.

Elle a effectué sur l'ensemble du budget des dépenses, une réduction de 480 millions.

M. Henri Chéron, rapporteur général, a exposé à la commission les différents articles de la loi des finances.

La commission entendra vendredi le gouvernement sur diverses questions au sujet desquelles elle désire avoir des éclaircissements.

Mort d'un député

On annonce la mort soudaine de M. Joseph Choribit, avocat au bar-

reau de Bayonne, député des Basses-Pyrénées.
M. Choribit n'était âgé que de 48 ans. Il avait été élu en 1919.

Château national dévalisé

On recherche activement les auteurs d'un cambriolage au cours duquel plusieurs objets auraient été dérobés dans un château national. Il s'agit du château de Chambord.

Tirages financiers

Ville de Paris 1919
Le n° 1.860.118 gagne 200.000 fr. ; le numéro 1.650.220 gagne 100.000 fr. ; les numéros 1.263.024 et 649.341 gagnent chacun 50.000 francs.

Le gros lot de un million
Obligations foncières et communales
Le n° 2.22.296 gagne un million.
Le n° 463.978 gagne 100.000 fr.
Le n° 381.525 gagne 50.000 fr.

Obligations foncières 1895
Le n° 414.079 gagne 100.000 fr.
Le n° 239.112 gagne 25.000 fr.
Le n° 232.453 gagne 10.000 fr.
Les numéros 401.332, 33.149, 417.600 gagnent chacun 5.000 fr.

Chambre des Députés

Séance du 23 décembre 1921

La Chambre reprend la discussion des interpellations de MM. Capus et Compiègne-Morel sur les instructions données par le Gouvernement français à ses délégués à la Conférence de Genève en ce qui concerne la réglementation et la protection du travail dans l'agriculture.

M. Chaussy demande qu'on accorde aux ouvriers agricoles les mêmes avantages qu'aux ouvriers des villes. M. Messier dit que depuis 25 ans on a fait beaucoup pour les ouvriers agricoles, mais il y a beaucoup à faire encore. M. Borel demande au Gouvernement de préciser son programme en matière de politique agricole.

Le ministre de l'Agriculture dit que la Conférence internationale de Genève n'a pas le pouvoir législatif. Il rappelle que le Gouvernement a demandé le retrait de l'ordre du jour de la question relative à la loi de 8 heures dans l'agriculture. Il indique que le délégué du Gouvernement à la Conférence reconnaissait aux vaincus agricoles toutes protections sociales nécessaires.

Un ordre du jour de confiance dans le Gouvernement est adopté par 409 voix contre 78.

Séance du 23 décembre 1921

M. Jade demande à interpellier au sujet du licenciement de certaines catégories de fonctionnaires. M. Maginot promet de surseoir à toute mesure avant la discussion de cette interpellation.

M. Cachin voudrait interpellier sur la Russie. Renvoi au lendemain.

Après le vote de crédits relatifs à la création d'écoles de commerce, on aborde la discussion de M. Jaeger sur les scandales des potasses d'Alsace. M. Lesaché intervient ensuite pour critiquer la gestion de ces mines.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Sénat

Séance du 23 décembre 1921

M. Philip interpellé le garde des sceaux sur les incidents scandaleux qui se sont produits à la Cour d'assises pendant le procès Landru à Versailles. Il demande qu'à l'avenir des mesures soient prises pour empêcher le retour de pareils faits.

Le Garde des sceaux répond que les manifestations ont eu lieu pendant l'absence de la Cour. Il a envoyé une circulaire stipulant que personne ne pourrait, à l'avenir, pénétrer à la Cour d'assises, dans l'enceinte réservée. Les journalistes seront porteurs de cartes spéciales avec leur photographie. Un ordre du jour pur et simple est adopté.

M. Chanal interpellé le ministre des travaux publics sur la catastrophe des Echels. Il demande au ministre les mesures qu'il compte prendre pour empêcher le retour de ces accidents.

Le ministre répond que des mesures seront prises. Un ordre du jour de confiance est adopté.

Séance du 23 décembre 1921

Le Sénat discute une proposition de M. Michel, tendant à revenir au régime de l'heure unique été comme hiver. Après discussion à laquelle prennent part MM. Roland, Michel, Massabuau, Le Trocquer, Strauss, le Sénat vote la suppression de l'heure d'été par 196 voix contre 90.

CHRONIQUE LOCALE

Médaille militaire posthume
La médaille militaire posthume est accordée au soldat du 207 :

Milon Adolphe : soldat énergique et brave. Tombé pour la France, le 2 novembre 1914, à Soupir, en faisant son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Pour notre garnison

Nous avons dit, ces jours derniers, qu'il était question de mettre en garnison à Cahors des troupes noires. Et nous nous étions étonné que quelques conseillers municipaux aient refusé de recevoir ces troupes, et cela sans donner aucune raison motivant ce refus.

Depuis, la question est restée en suspens : on ne parle plus de l'arrivée des troupes noires à Cahors ; personne ne s'intéresse plus à cet envoi d'effectifs qui, quoique l'on dise, donnerait à notre Cahors si vide, un peu plus d'animation, et lui rapporterait quelques bénéfices.

Mais si Cahors se désintéresse de cette question, il est d'autres villes qui s'en occupent. Et c'est ainsi que nous relevons la lettre suivante adressée par le ministre de la guerre à M. le docteur Constans, député de Tarn-et-Garonne :

Monsieur le Député et cher Collègue, « Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le désir exprimé par la ville de Montauban de recevoir des troupes noires.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les projets relatifs au stationnement des régiments indigènes envisagent l'envoi à Montauban d'unités sénégalaises. »

Nos confrères montalbanais font part de cette nouvelle à leurs lecteurs, et ils écrivent : « Le commerce montalbanais ne pourrait que retirer de sérieux avantages de la venue d'un contingent de troupes qui compenseraient la suppression du 20^e d'infanterie et la réduction des effectifs du 11^e d'infanterie.

« Il n'est pas utile d'insister sur les bénéfices qui en résulteraient, tant pour le commerce local que pour les finances de la ville, pour l'accroissement du produit des octrois. »

« Voilà ! Montauban doté d'une garnison de troupes sénégalaises, du 11^e d'infanterie, et de la compagnie de gendarmerie mobile qui lui est destinée, aura, affirme notre confrère l'*Express du Midi*, « une garnison plus importante qu'avant la guerre. »

Et Cahors restera, se plongera de plus en plus dans le marasme, pendant que ses voisins feront leurs affaires.

Car la lettre du ministre de la guerre au député de Montauban est précise, plus précise que la lettre que nous avons publiée de M. le commandant de Terson, du 1^{er} bureau de l'Etat-Major de l'armée, lettre relative à l'envoi de troupes noires à Cahors.

Dans cette lettre, le commandant de Terson disait : « Jusqu'à présent Cahors n'a nullement été expressément désigné pour l'affectation de troupes noires. »

Est-ce que par hasard, l'Etat-Major ne connaissait pas l'opposition d'une partie du Conseil municipal de Cahors à l'arrivée des troupes noires ?

Au contraire, Montauban a exprimé le désir de recevoir des troupes sénégalaises ; Montauban sera servi selon son désir, et Montauban aura une garnison « supérieure à celle qu'il avait avant la guerre. »

Cahors indécis, imprécis, par suite d'une opposition incompréhensible n'aura rien. Dans tous les cas, il ne voit encore rien venir. Et pendant que Montauban profitera des avantages que donne une garnison complète, Cahors se morfondra, s'étiolera et deviendra un simple bourg dont les habitants n'attendent, pour vivre, que la manne politique.

Si cela s'appelle faire de la politique, au diable cette politique de misère. Cahors ruiné, sera obligé de payer des impôts quand même. Et combien paient-ils d'impôts ceux qui ont refusé pour Cahors, les bénéfices qu'aura Montauban ?

Le fait est brutal : Montauban aura une garnison plus importante que celle qu'il avait avant la guerre, ce dont le commerce montalbanais se réjouit, et Cahors aura, selon l'expression pittoresque et hélas ! trop vraie : « peu de balle et balai de crin. »

LOUIS BONNET.

Mutation

M. Coldefy, sous-lieutenant de réserve au 2^e bataillon de chasseurs, passe au 7^e.

Sites et monuments cadurciens

III. Badernes et Hortes

Entre tous les quartiers de Cahors, celui qui presse ses maisons entre Saint-Urcisse et Saint-Laurent a certainement la réputation la plus étendue sinon celle du meilleur aloi. Pour nombre de Quercinois d'ici, d'à-côté et d'ailleurs, les Badernes symbolisent le pittoresque outrancier d'une cité qui s'obstine à ne pas se moderniser. Quand un déraciné de chez nous en fait la description, à des étrangers, il se laisse aller inconsciemment à exagérer, à la méridionale, la vétusté des maisons, l'étréoussité des rues, voire la malpropreté des culs-de-sac et des venelles. Pour qui ne peut en contrôler l'exactitude, ces truculentes peintures transforment la portion la plus peuplée de Cahors en une sorte de cour des miracles plongée depuis des siècles dans son croupissement et dans sa pénombre. Les auditeurs croient voir truands et ribaudes s'ébattre ou se gourmer à grand tapage aux carrefours d'inquiétantes ruelles, tandis que les bourgeois contemplent ces gestes à la Villon, penchés aux fenêtres à meneaux d'extraordinaires logis. Quelqu'un m'affirmait un jour : « Vos Badernes offraient de parfaits décors à un artiste désireux de filmer tel et tel chapitre de « Notre-Dame-de-Paris ». Et mon interlocuteur ajoutait en montrant une fillette qui batifolait avec sa chèvre dans la rue Donzelle : « Tenez, voici réincarnées dans leur cadre à « la fois Djali et la Esmeralda ! »

Les Badernes ne méritent ni l'excès d'honneur ni l'indignité d'un renom trop spécial. Elles tiennent admirablement leur place dans l'ensemble de ce vieux Cahors dont la Cathédrale marque le point central. Leurs traits et leurs tares s'apparentent à ceux qui charment ou rebutent tour à tour les visiteurs des quartiers voisins du marché ou proches de la place des Petites-Boucheries et des Soubirous. Si les Badernes font plus souvent parler d'elles dans la chronique cadurcienne, c'est parce que nulle part ailleurs la population ne se mêle et ne se coudoie davantage dans des logements aussi variés et aussi étroitement serrés eux-mêmes, c'est un peu aussi parce qu'une des rues d'ici abrite, par une fâcheuse fortune, cette Cythère au culte vénal et sans discrétion dont il fut naguère si amplement question devant la Cour d'Assises.

Je me rappelle avoir vu, de la carline d'avions, Corcieux dans les Vosges et Fontaine en Alsace. Du sommet du mont Saint-Cyr, on peut contempler Cahors sous un angle à peu près semblable. Rien ou presque n'échappe aux regards ; ils s'attachent surtout à ce qu'ils dominent le plus directement. Voyez d'ici les Badernes étalant sous nos pieds la masse moutonnante de leurs toits. C'est une mer de tuiles rouges. Largues et droites, quelques rues divisent cette surface couleur de feuille morte en compartiments irréguliers. Dans l'intervalle de ces traits blancs, des ruelles en zigzags dessinent à peine quelques amorces de lignes capricieuses. Comme au temps des grandes peurs du temps jadis, les maisons se serrent à la manière d'un troupeau menacé par l'orage. Les petites s'appuient aux grandes, celles-ci forment des cônes figés autour des logis seigneuriaux dont les terrasses élevées et les tourelles surveillent au loin les débouchés des places. Tout reste aménagé pour éviter le danger, pour s'y soustraire en se prêtant un mutuel appui. L'ensemble compose une illustration de pierre de la maxime du fabuliste : « S'enfuir est la loi de nature ! »

Mais il ne peut nous suffire de voir de haut et de loin ces Badernes cachées dont parle la chanson. Insoucieux du dégoût des snobs pour quelques rencontres malpropres ou malodorantes, nous allons affronter le mystère des petites rues, essayer de découvrir certains des bijoux qui se dissimulent dans ce fouillis des restes du passé cadurcien. Il y en a trop pour que nous puissions songer à les voir tous. Au bout de nombreuses visites, pourrions-nous même avoir la prétention de ne rien avoir négligé de ce qui mérite d'être admiré ? Je réponds non hardiment, puisqu'ayant parcouru les Badernes des centaines de fois, je ne me flatte pas de les bien connaître. Pour trouver de précieuses pierres ciselées, de précieux bois sculptés et des chefs-d'œuvre de ferronnerie, il ne suffirait pas de flâner dans les rues et les impasses, il faudrait encore pénétrer dans les cours intérieures de demeures souvent sans apparence, franchir les seuils, grimper les escaliers ou bien descendre par le conduit des cheminées à la façon invisible d'Asmodée. Sachons donc nous borner et jouir seulement de la large part de leur trésor que les Badernes laissent accessible à tout venant.

Ce quartier tassé et mal percé s'entoure de larges voies. Au nord, la rue Clémenceau ; à l'ouest, le boulevard ; au sud et à l'est, le cours Vaxis et le Quai Ségur d'Agneaux. Ainsi, sur trois de leurs côtés, les Badernes s'encadrent de puissantes verdure ; sur deux de leurs faces, le Lot miroite et décrit une des plus belles de ses courbes. Si les habitants de leurs rues étroites manquent d'air, ils savent où en prendre sans aller bien loin, sans même sortir de leur domaine.

Banalisée de loin par son clocher et son toit modernes, l'église unique maintenant de cette populeuse paroisse se révèle aussi charmante que vénérable quand on en approche et qu'on y pénètre. La remise en état

de ce monument des XII^e et XIII^e siècles ne s'est point accomplie sans de graves dommages pour son unité et sa beauté. Ses parties conservées permettent néanmoins aux spécialistes de saisir sur le vif l'art quercinois dans son évolution du roman au gothique. Sans parler de sa crypte et de sa porte méridionale, Saint-Urcisse a gardé de quoi surprendre et charmer ses visiteurs. Ses énormes piliers, les chapiteaux de ses colonnes engagées, sa triple voûte, la variété et l'élégance de ses fenêtres, l'abondance de ses précieuses boiseries le maintiennent en bonne place parmi les belles églises de chez nous.

Près de Saint-Urcisse, un carrefour nous offre un accès immédiat au cœur des Badernes. De cette place bisournée, deux rues s'en vont vers le sud et vers l'ouest. La première nous ferait, si nous la suivions, cheminer sur des cailloux pointus, entre des logis parfois surplombants, parallèlement au quai Ségur. Ce parallélisme n'a, bien entendu, rien de rigoureux. Comme le veut son nom la « carrière » Donzelle se livre à chaque instant à des fantaisies. Elle tourne, zigzague, s'aligne un instant, pour virer au gré d'un nouveau caprice. Contentons-nous aujourd'hui d'en regarder le départ et prenons la rue de Lastié. A peu près rectiligne, mais étroite et modernisée seulement quant à la chaussée, celle-ci s'en va entre les murs gris ou jaunes de demeures dont les portes s'ouvrent sur des boutiques désaffectées, des écuries, des cuisines enfumées. On aperçoit d'impressionnantes entrées de caves, des montées d'escaliers singuliers, de bizarres couloirs. A gauche, sous une sorte de portique formé par de grosses poutres soutenant un premier étage en colombage, s'embranchent la rue Bezombes, un des plus caractéristiques de ces passages du vieux Cahors qui se dissimulent encore partiellement sous des couverts. Elle passe ensuite sous un arc de brique dont l'ogive ébréchée se pavoise de giroflées. Plus loin, la rue Lastié nous laisse apercevoir, dans des cours successives, des écussons, des masques, des guirlandes, des monogrammes, toute une floraison de pierres décorées par nos sculpteurs du XVI^e, et son accompagnement ordinaire de terrasses et de galeries ornées.

Soudain, nous débouchons dans la rue Nationale. Celle-ci fut, alors que le Boulevard n'existait point, l'artère maîtresse de la cité. Relisez ce livre de M. Daynard auquel il faut toujours revenir quand on veut évoquer le passé de Cahors ; vous y verrez que cette voie, partant du Pont-Vieux pour gagner la Citadelle, traversait la ville du moyen-âge dans toute sa longueur. Un peu par antiphrase elle se nomma rue Droite, puis avec plus de raison Grand'Rue, enfin rue Royale pour rendre au pouvoir d'antan un hommage qu'elle continue à l'actuel sous un autre vocable. Volontiers opportuniste d'appellation, elle reste traditionnelle par vocation. Des magasins au goût du jour ont beau occuper maintenant certains de ses rez-de-chaussée, le passant n'a qu'à lever la tête pour apercevoir partout les grands toits débordants, les fenêtres à meneaux, les bandeaux, les corbeaux, les anneaux suspendus, les lucarnes entrées des logis bourgeois du XIII^e et du XV^e siècles. Plus bas, en dépit des crépis et des badigeons, la trace des arcs gothiques se révèle, des portes montent leurs sculptures de fruits, de fleurs, de masques joufflus, des œils-de-bœuf protègent leur vitrage sous des dentelles de fer forgé. Cette voie reste animée, gaie, bruisante comme aux jours de sa splendeur. Bien entendu, on n'y parle guère que le sonore patois cadurcien. Aux gens d'ici surtout s'applique ce qu'écrivait Frédéric Mistral de Jantil et de Tountouette, les héros du félibre J.-B. Rouquet : « soum effans de Cou, parlon amoureuxmen la fino « lengo badernemo ! »

Une nouvelle rue s'ouvre droite devant nous ; c'est celle des Boulevards. Voici tout de suite le magnifique hôtel Issala, propriété de ce riche bourgeois cadurcien dont la villa des champs, murs de briques rouges abritant de charmantes fresques, ennoblit encore le délicieux paysage du bout de l'île de Cabessut. Plusieurs autres logis de cette rue sont intéressants, chacun à leur manière. Il en est un qui les éclipse tous sans conteste. Deux splendides fenêtres, sans égales par la richesse de leur ornementation, surprennent et enchantent. En raison de l'étréoussité du passage, les regards ont malheureusement de la peine à se rassasier comme il convient de ce régal d'art que la Renaissance servit à de longues générations de Cadurciens. La maison appartient à la ville. Il nous sera donc aisé d'entrer dans la cour et d'arriver à la merveille en contemplant d'autres très belles choses : des fenêtres encore, puis un escalier, enfin une cheminée du meilleur travail.

La nouvelle voie à laquelle nous aboutissons ensuite, pour tourner aussitôt vers le sud, s'appelle rue de l'Université. Ce nom commémore bien modestement l'une des gloires principales des fastes cadurciens. Jean XXII dota son Quercy natal d'une institution qui, pendant des siècles brilla d'un éclat égal à celui des foyers d'enseignement les plus resplendissants de France. Notre Université naquit en 1331 ; elle s'éteignit 420 ans plus tard par édité royal au déclin de la Monarchie. Elle avait connu des hauts et des bas, mais rassemblée dans nos murs, à sa plus belle époque, 4.000 étudiants... (A suivre)

Eug. GRANGIÉ,
Délégué départemental
du Touring-Club de France.

Au Palais

M. de Cuniac, juge au tribunal civil de Cahors, est nommé président à La Réole.

Nous adressons au distingué magistrat nos bien vives félicitations.

M. de Cuniac est remplacé à Cahors par M. Treich, juge à Bellac, auquel nous souhaitons la bienvenue.

REMERCIEMENTS

Chers Concitoyens,

Je remercie du fond du cœur les 941 électeurs républicains, qui m'ont honoré dimanche de leurs suffrages. Je m'efforcerai de mon mieux de remplir le mandat qu'ils m'ont donné et de mériter la confiance qu'ils m'ont témoignée.

Vive le canton Sud !
Vive la République

Eugène CARLIN,
Conseiller d'arrondissement
du Canton Sud de Cahors.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les véritables chiffres des élections de dimanche. Les chiffres suivants ont été, officiellement, attribués aux candidats :

M. Caillaud	628 voix
M. Richard	550 —
M. Malique	424 —
M. Alphonse	297 —
M. Gratiass	125 —

Mais on aurait annulé, d'après une enquête faite, 196 votes environ, parce que les électeurs, au lieu de porter deux noms sur un seul bulletin, avaient inscrit dans l'enveloppe bleue un bulletin au nom de M. Malique et un bulletin au nom de M. Alphonse. (Les deux bulletins avaient été adressés sous la même enveloppe aux électeurs). — On a aussi annulé 9 bulletins de ce genre trouvés dans l'urne du Conseil d'arrondissement. Ce serait donc 205 voix qu'il conviendrait d'ajouter aux totaux de MM. Caillaud et Alphonse pour avoir le reflet exact de l'opinion des électeurs.

En ne tenant compte que des 196 premiers votes qui, eux, ne laissent aucun doute sur la volonté exprimée, le résultat réel serait donc :

M. Caillaud	628 voix
M. Malique	424 + 196 = 620 voix
M. Richard	550 voix
M. Alphonse	297 + 196 = 493 voix
M. Gratiass	125 voix

MM. Alphonse et Gratiass remercient les électeurs qui leur ont manifesté leur confiance, et déclarent, qu'ils ne sont pas candidats au scrutin de ballottage.

Trois candidats restent donc sur les rangs : MM. Malique, Caillaud et Richard.

On avait annoncé qu'un dernier moment, d'autres candidatures surgiraient, mais il n'en est rien.

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, M. Malique se présente seul, comme candidat de défense des intérêts agricoles, et MM. Caillaud et Richard restent candidats sur la même liste.

LA PETITE MEUNERIE

Les membres composant le Syndicat de protection des intérêts de la Petite Meunerie, réunis en Assemblée générale à Cahors, ont adopté en fin de séance l'ordre du jour suivant :

Considérant que c'est à tort que les meuniers à façon ont été assimilés au chiffre d'affaires ; qu'en effet les meuniers à façon doivent être assimilés à des ouvriers transformant la matière première, c'est-à-dire les grains qui leur sont confiés en farine, moyennant rémunération en nature ou en argent ; qu'ils ne peuvent par suite être qualifiés de commerçants, ne faisant aucun acte de commerce ;

Considérant en effet que pendant la grande guerre, les meuniers à façon ont été traités comme ouvriers et ont été privés et exclus de tout travail tant pour le ravitaillement civil que pour le ravitaillement militaire et cela au grand préjudice de l'Etat, pour réserver aux gros usiniers et aux riches industriels et patrons les bénéfices considérables résultant du monopole de fait établi en leur faveur ; qu'en est résulté des tractations scandaleuses ;

Considérant que les meuniers à façon ne peuvent aujourd'hui être assimilés à des commerçants, et ils ne le sont pas, alors que pendant la guerre ils ont été considérés comme ne l'étant pas ;

Les membres présents déclarent que la loi établissant un impôt sur le chiffre d'affaires, ne leur est pas applicable, et décident qu'une copie du présent ordre du jour sera adressée par les soins du président du Syndicat à nos représentants au Sénat et à la Chambre des Députés, avec prière d'intervenir auprès de toutes administrations, et de provoquer au besoin, toutes discussions et décisions, à l'effet de faire rendre justice aux meuniers à façon.

Pour extrait conforme.

Le Président du Syndicat,
DELMAS,

Le Secrétaire,
VAYSSIÉ.

1. Le Syndicat de protection des intérêts de la Petite Meunerie compte plus de deux cents adhérents.

DE LA LUMIERE!

Les habitants des Hortes et Victor-Hugo, et les passants également, se plaignent du mauvais éclairage de ces rues, très passagères.

Ils demanderaient que le bec de gaz qui éclairait ces rues, fût ralumié.

Protestation identique des nombreux citoyens qui sont obligés de traverser le Pont Valentré, la nuit tombée.

C'est un vrai coupe-gorge : les conducteurs de véhicules ne s'y aventurent qu'avec précautions.

En vérité, ils n'ont pas tort : la traversée du pont n'est pas rassu-

rante. Il y a même des conseillers municipaux qui pourraient l'affirmer.

Les divers quartiers de la ville se plaignent aussi du manque d'éclairage : par ce temps de brouillard, il y a des rues où il est impossible de se conduire.

Il suffirait de quelques becs de gaz supplémentaires pour donner satisfaction à tout le monde, car si on les réclame, c'est qu'ils sont nécessaires.

NOS CHEMINS

Nous recevons la communication suivante :

Monsieur le Directeur
du Journal du Lot,

Nous serions, nous, maraichers de Cabessut, heureux de voir insérée dans votre numéro de dimanche la réclamation suivante :

Le chemin de la rivière, partant de la route qui va à Artis et allant jusqu'à la propriété Calmel en passant devant l'île de Cabessut est absolument impraticable. J'engage quelques conseillers municipaux à venir se rendre compte par eux-mêmes de l'état lamentable de ce chemin. Ce n'est d'un bout à l'autre qu'une vaste ornière, un infect ruisseau de boue.

C'est pourtant le chemin qui, sans exagération, porte le plus de poids lourds des environs.

C'est aussi sur son parcours que se trouve la majorité des jardins qui alimentent Cahors en légumes frais.

Est-ce donc comme nous sommes des jardiniers, des paysans qu'on nous oublie ? On nous a fait beaucoup de promesses, même une route. On a nommé un cantonnier, même pour notre Cabessut, mais on ne voit jamais rien venir.

Mais il se pourrait tout de même qu'on se lasse chez nous de cet état de choses, car on ne nous oublie jamais, ah, non, jamais pour les impôts.

Cela durera-t-il ? En attendant, le chemin d'Artis est impraticable.

Réinhumation

Dimanche, 18 courant, à Montauban, a eu lieu la cérémonie de réinhumation de M. Barthélemy Valéry, ancien professeur au lycée de Cahors, lieutenant au 128^e régiment d'infanterie, mort au champ d'honneur, le 9 avril 1918.

Dans la cour de la gare de Villebois, un piquet du 11^e régiment d'infanterie a rendu les honneurs militaires au défunt, titulaire de la Croix de guerre et de la Légion d'honneur.

Une nombreuse assistance composée d'officiers de la garnison, d'une délégation des professeurs du lycée de Cahors, des professeurs et des élèves des lycées Ingres et Michelet, et de M. le Directeur, des professeurs et de nombreux amis, a tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Au cimetière, M. Cambon, professeur au lycée Gambetta, a prononcé un adieu ému que nous regrettons de ne pouvoir insérer, la place nous faisant défaut.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, l'actif député du Lot, vient de recevoir la lettre suivante du Ministre de l'Instruction publique au sujet d'une demande qu'il avait faite tendant au classement comme monument historique du château de Lacapelle-Marival (Lot).

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à classer comme monument historique, le château de Lacapelle-Marival (Lot).

Cette rencontre sera précédée par un match d'entraînement de l'équipe des Vétérans contre l'équipe première de l'A. C.

Le prix des places, pour ces deux matches, est exceptionnellement fixé comme il suit :

Entrée générale : 1 fr.
Tribunes : 1 fr. 50.
Réduction de 50 0/0 sur l'entrée générale aux mutilés, militaires et enfants.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'avis émis par cette Assemblée.

Veillez agréer...

Pour les fêtes de Noël et du jour de l'An

Plusieurs commerçants nous ont demandé si, à l'occasion des fêtes de Noël et du 1^{er} de l'An, ils ne pouvaient pas laisser leurs magasins ouverts la soirée du samedi et la journée du dimanche.

En raison des étalages que les commerçants font à l'occasion des fêtes, il paraît normal que l'autorisation leur soit accordée. La loi a prévu des dérogations au repos hebdomadaire.

Aussi bien, des municipalités ont pris un arrêté en ce sens ; nous citerons, notamment, l'arrêté suivant du maire d'Albi que publient nos confrères régionaux.

« Le repos hebdomadaire pourra être suspendu les dimanches 25 décembre 1921 et 1^{er} janvier 1922, jusqu'à midi, dans tous les établissements où s'exerce un commerce de détail et dans lesquels le repos hebdomadaire a lieu le dimanche, à la condition expresse qu'un repos compensateur sera accordé aux employés dans le courant de la semaine. »

A défaut d'arrêté municipal, il suffit que les commerçants adressent une demande à M. l'inspecteur du travail et satisfaction leur sera accordée.

Prélèvements d'échantillons

Vendredi soir M. Caillaud, commissaire de police a procédé au prélèvement d'échantillons de lait dans

les bidons des laitières qui arrivent par le train de Brive de 5 h. 30.

Ces échantillons ont été envoyés au laboratoire aux fins d'analyse.

Loterie du Lycée de Jeunes Filles

Numéros gagnants

28 Bracléat fix (M. le Maire).
42 Sac à main (personnel du Lycée).
54 Bracléat fix (M. le Maire).
66 Bracléat fix (M. le Maire).
122 Pentidif (M. le Maire).
124 Service à salade (M. Priolo).
149 Boutons de manchettes arg. (M. le Maire).
167 Boutons de manchettes arg. (M. le Maire).
187 Un collier pour dame fix (M. le Maire).
189 Deux livres reliés (M. Gau).
194 Un cadre photographique (M. Boussou).
213 Rond de serviette métal (M. Dreuillies).
220 Couvre théière Manon (pers. du Lycée).
225 Coupe en verre (M. le Maire).
271 Liseuse argent ciselé (M. le Maire).
282 Liseuse argent ciselé (M. le Maire).
322 Tanagra (M. le Maire).
342 Tanagra (M. le Maire).
345 Boîte de bonbons (M. Besombes).
362 Tanagra (M. le Maire).
378 Pentidif en fix (M. le Maire).
386 Pentidif en fix (M. le Maire).
392 Boîte papier à lettre (M. Girma).
395 Bague fix (M. le Maire).
435 Bague fix (M. le Maire).
504 Bague fix (M. le Maire).
512 Peignes et boîte à poudre (M. Popovitch).
514 Un biscuit (M. Mandelli).
517 Un bol à sucre argent (personnel du Lycée).
578 Pentidif fix (M. le Maire).
577 Bouteille liqueur (M. Barreau).
585 Sac à main (Mme Péfourque).
588 Portrait de Cécile Sorel avec autographe.
799 Bonbonnière (M. le Maire).
818 Tanagra (M. le Maire).
832 Chaîne de montre d'homme (M. le Maire).
856 Bague fix (M. le Maire).
886 Vase grec (M. le Maire).
937 Deux paires chaussons bébé (Mme Noury).
944 Chaîne de montre d'homme (M. le Maire).
970 Coupe en verre (M. le Maire).
983 Flacon d'odeur (Mme Grandcour).
992 Bague fix (M. le Maire).
1003 Champagne (M. Larrière).
1047 Collier fix en érin (M. le Maire).
1060 Bague fix (M. le Maire).
1070 Aiguille (Mme la directrice du Lycée).
1081 Robe ou manteau en soie (« La femme chic »).
1108 Une bouteille liqueur (M. Delfort).
1112 Une bouteille cacao (Mme Dulac).
1130 Portefeuille (M. Duvert) et collier (Mme Bar-1131 Monoflèvre argent (pers. du Lycée). (reçu).
1138 Dentifrice (M. Popovitch).
1169 Bonbonnière (M. le Maire).
1179 Assiettes à huîtres (M. Ladévez).
1193 Travailleur (Am. des anc. élève. du Lycée).
1200 Chaîne de montre d'homme (M. le Maire).
1204 Bague fix (M. le Maire).
1212 Boutons de manchettes arg. (M. le Maire).
1215 Vase artistique (M. le Maire).
1221 Pentidif fix (M. le Maire).
1238 Liseuse argent ciselé (M. le Maire).
1244 Encrier porcelaine (Mme la directrice).
1258 Liseuse argent ciselé (M. le Maire).
1259 Livre (le Ministère).
1284 Bague fix (M. le Maire).
1345 Pentidif fix (M. le Maire).

La Tombola a produit la somme de 1.100 fr. qui sera versée à la caisse des Ecoles laïques.

Recensement des chevaux, juments, mules et mules et véhicules

Les propriétaires sont invités par décret préfectoral à se présenter à la mairie de leurs communes respectives avant le 1^{er} janvier 1922 pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mules et mules qui sont en leur possession sans aucune distinction, ni exclusion.

La limite d'âge des chevaux et juments susceptibles d'être requis a été abaissée temporairement d'un an.

En conséquence, ceux de ces animaux qui atteindront 4 ans, au 1^{er} janvier 1922, devront être inscrits sur les listes de recensement.

Egalement les propriétaires de véhicules automobiles doivent faire la déclaration à la mairie de leur commune avant le 1^{er} janvier prochain.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Demain dimanche 25 décembre, l'Aviron Cadurcien II rencontrera en un match amical la 1^{re} équipe de rugby de l'U. S. Gourdonnaise.

Le coup d'envoi de ce match sera donné à 2 h. 30.

Cette rencontre sera précédée par un match d'entraînement de l'équipe des Vétérans contre l'équipe première de l'A. C.

Le prix des places, pour ces deux matches, est exceptionnellement fixé comme il suit :

Entrée générale : 1 fr.
Tribunes : 1 fr. 50.
Réduction de 50 0/0 sur l'entrée générale aux mutilés, militaires et enfants.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Dimanche 25 décembre, le C. C. C. déplacera à Carmaux un quinze choisi parmi les éléments de 1^{re} et deuxième équipe pour rencontrer en un match amical le pack premier du « Football Club Carmauxin ».

Carmaux possède cette année des rugbymen exercés et sachant jouer l'homme et le ballon de façon irréprochable. Ce sont des compétiteurs sérieux et avec lesquels nos rouges et noirs devront en championnat de cinquième série faire du jeu, pour se surpasser.

L'équipe cadurcienne qui comprend des joueurs expérimentés comme Talou, à la place d'arrière, des hotteurs comme Chamuel et un talonneur admirable comme Gayerie de l'ancien Stade Cadurcien (évocateur d'une époque sportive admirable) sera commandée par notre excellent ami Delsol qui opérera comme demi de mêlée.

La victoire à qui ? à Carmaux ou à Cahors ? Il est difficile de pronostiquer, mais il est certain que Carmaux voudra s'assurer, dès le début, l'avantage.

Les équipes dont les noms suivent sont priées d'être présentes à la gare de Cahors, samedi 24 courant à 13 h. 50, heure rigoureuse, pour se déplacer à Carmaux.

Talou, Larroque, Gradatour, Lacrampe, Chamuel, Bouquet, Chasteing, Delsol, (capitaine), Vincenzi, Coupy, Bidoux, Boutangs, Toulz, Bordes, Lavé, Gayerie, Cholou, Courtil.

Manager : Courtilau.

Notre excellent camarade et ami Delpy vient d'être autorisé par Brives, à jouer pour le Compound Club Cadurcien.

Merci aux dirigeants brivistes, qui montrent leurs sympathies au C. C. C.

Devant le nombre croissant de ses joueurs le C. C. C. s'est vu dans l'obligation d'engager une troisième équipe en championnat. Le feu sacré brûle ardemment chez les 3^e. Un bon pour eux !

Le C. C. C. a, pour le moment 86 licences de signés. Sans difficulté une quatrième équipe apparaît et des remplaçants, il n'en manquera pas.

Le Compound Club Cadurcien demande matches sur son terrain et sur terrain adverse pour les équipes III et IV. Conditions et dates sont reçues par le secrétaire du rugby, au siège social, café de Bordeaux.

Les équipes III et IV sont formées en grand de parties d'éléments âgés de moins de 20 ans et seraient heureuses de rencontrer les clubs voisins sur leur terrain ou sur leur terrain adverse.

La première équipe du C. C. C. a été formée avec les 20 meilleurs éléments de son club. Elle ne se verra plus morcelée, elle est définitivement fixée.

L'équipe deuxième est tout aussi bonne. Delsol « jubile » et voit déjà les poulains au championnat des Pyrénées.

Les championnats de 5^e série vont commencer le 15 janvier. Après les vides choqués que l'équipe première vient de subir avec des équipes de 1^{re} et 2^e séries, les matchs avec des champions lui paraîtront faciles. Nos diables rouges sont animés d'un bien grand désir. Ils partent d'aller jusqu'au bout.

Le Championnat de France

Aux Originaires de l'Arrondissement de Gourdon

Le journal « Le Quercy » dans son numéro du 29 octobre dernier, sous la signature de « Le Causseur », et l'« Auvergnat de Paris » dans son numéro du 19 novembre, sous la signature de M. Vialle, président de la Grappe, publiaient l'un et l'autre un article ayant trait à la fusion du Gorrit et de la Grappe.

Un hasard, fortuit sans doute, les deux articles reproduisirent la même phrase d'une allocution que je prononçai à Fras-sinet, à l'inauguration du monument aux morts de la guerre de cette commune. Ils peignirent comment la souscription avait été ouverte, comment les deux sociétés qui y avaient contribué chacune pour leur part et de leur côté, et je disais : « Lou Gorrit et la Grappe, ces deux sociétés, jadis rivales, aujourd'hui amies, demain unies sans doute, après la rude leçon des événements, etc. »

Je ne sais si je dois voir dans les deux rappels de cette phrase un reproche ou un appel ?

Dans tous les cas, je n'ai rien à ajouter ni à retrancher aux paroles que je prononçai à Fras-sinet, suffisamment explicites et nettement pensées. Elles traduisaient ce que j'ai dit et ce que je pense. Elles seraient à la fois superflues et déplacées si mes amis savaient d'ailleurs, que je ne renie point le lendemain mes opinions de la veille, et le visage du Janus de mon psychologie.

Aussi bien n'est-ce point pour moi une idée strictement personnelle que j'ai prise de rendre compte de ces faits et gestes au conseil d'administration de cette société, au sujet de la décision qu'il a prise sur les projets de fusion des deux sociétés, qui lui ont été soumis. Et j'arrive ainsi, après un trop long préambule, quoique nécessaire, à mes conclusions.

Un ordre du jour du conseil d'administration du Gorrit, daté du 12 juillet 1921, très net et très circonstancié, avait répondu aux projets de fusion que lui avait faits le conseil d'administration de la Grappe.

« L'aimable et amicale courtoisie de M. Vialle, président de cette dernière, avait fait paraître le dit ordre du jour dans le journal « Le Quercy » du 17 septembre 1921, en même temps que la réponse de la Grappe au dit ordre du jour ; l'un précédant l'autre. Nos compatriotes avaient donc ainsi sous les yeux les éléments du litige, nécessaires à leur appréciation.

Si je reviens aujourd'hui sur cette question, c'est d'abord pour ne pas paraître me dérober, et aussi pour ne pas laisser la confusion dont elle paraît embrouillée aux yeux de certains.

D'une façon générale en effet, nos compatriotes ne sont, je crois, que peu ou pas du tout au courant des divers péripécies de cette affaire très simple, ou qui devrait l'être !

Aussi, leur opinion varie-elle suivant le son de cloche qu'ils entendent ! Le seul moyen de leur permettre de juger en toute connaissance de cause, est de leur poser la question un exposé bref mais précis, et pour cela un peu d'histoire s'impose ! Je le ferai en toute impartialité me réservant ensuite le droit d'expliquer pourquoi le conseil d'administration du Gorrit a agi ainsi qu'il l'a fait ! »

Dès l'origine, depuis 1905 date de sa fondation, il n'y avait qu'une seule société à Paris des originaires de l'arrondissement de Gourdon, c'était le Lou Gorrit du Quercy. A Paris, il n'y avait pas de sociétés qui ne fussent que des succursales de celle-ci, pour faire ici ni l'examen, ni l'élection, mais les membres se séparèrent du Gorrit, la société primitive, la société-mère, si je puis dire, et fondèrent en 1911 une société dissidente et rivale, à laquelle ils donnèrent le nom de « Grappe de France ».

Que les fondateurs de cette dernière aient voulu ou non, ils avaient créé entre les originaires de l'arrondissement un élément de discord, dont le levain était toujours prêt à se réveiller.

Depuis cette époque en effet, les deux sociétés, Gorrit et Grappe, fonctionnèrent côte à côte, en rivales, sans aménité réciproque, lorsque la guerre survint, venant noyer ces petites rancœurs sous de plus graves et plus pressants soucis.

Quand les travaux de la paix nous eurent rendu à nos occupations civiles et que les petites sociétés locales se furent reorganisées, on envisagea, de part et d'autre, la possibilité d'une fusion que semblait commander le fait que ces deux sociétés avaient de se séparer. Et cela paraissait d'autant plus logique et d'autant plus facile, qu'au dire même des dissidents, la cause première de la scission n'existait plus. Une première tentative de rapprochement fut donc faite l'hiver dernier, mais sans succès complet. Comme prémisses à cette fusion le conseil d'administration de la Grappe posait les deux conditions suivantes, essentielles et péjoratives à son point de vue :

1^{re} D'émisser par les représentants en exercice des deux sociétés respectives un bien resteraient président de la société fusionnée, celui-là dont le groupe avait le plus d'adhésions, après pointage.

2^e Le titre de Grappe serait adjoint à celui du Gorrit ou bien, si on le préférait, serait donné à la société nouvelle fusionnée sur la première de ces conditions, l'autre était possible, facile même, faite d'avance, si je puis dire !

La seconde, par contre, était plus épineuse.

Le conseil d'administration du Gorrit (emité à ce titre de « Gorrit », sous lequel la société était née, avait prospéré et grandi, et qui d'un seul mot rappelle les après passages de notre pays ; aussi refusa-t-il purement et simplement les conditions de la Grappe.

Au cours de l'été 1921, de nouvelles propositions furent faites par la Grappe au Gorrit. Le conseil d'administration de la Grappe, tenant absolument à conserver ce titre, demandait, dans ses nouvelles propositions, que cette question d'accroissement des deux titres « Gorrit et Grappe » ou de changement de dénomination, fut soumise à une assemblée générale des deux sociétés expressément réunies, ou bien encore qu'elle fût portée devant un arbitre.

Le conseil d'administration du Gorrit, désireux d'aboutir à un résultat favorable, faisant preuve d'un esprit de large compréhension et voulant oublier les anciens amertumes, vota à une très forte majorité, la motion suivante : « Pendant un an le nom de Grappe sera adjoint à celui de Gorrit ; après cette date, le nom unique de la société fusionnée redeviendra purement et simplement le Lou Gorrit du Quercy ».

Le conseil d'administration de la Grappe refusa à son tour d'admettre la manière de voir de celui du Gorrit.

Voilà les faits dans toute leur simplicité et tout leur exactitude, tels qu'ils sont.

Un mot maintenant de bref commentaire comme président du Gorrit. Le conseil d'administration du Gorrit n'a pas voulu envisager la question de changement

Bibliographie

LES ANNALES

En cette fin d'année, le plus séduisant et le moins coûteux des cadeaux d'étreintes que l'on puisse offrir, c'est un double abonnement à la grande Revue littéraire parisienne *les Annales* (le plus fort tirage des Revues françaises) et à *Conférencina* qui publie le texte intégral illustré des conférences faites à l'Université des Annales par l'élite des écrivains et des artistes. 76 numéros de ces deux journaux donnent la matière de 30 volumes et forment, à la fin de l'année, une véritable bibliothèque. Abonnement d'un an : *Annales*, 30 francs ; *Conférencina*, 20 francs. Ensemble : 40 francs (joindre 75 centimes pour recevoir le volume prime, *Traité de culture physique* du docteur Ruffier et les 219 bons spéciaux, confiant de nombreux avantages aux abonnés).

LA NATURE

On vient de découvrir, en Rhodésie, un crâne et quelques ossements d'un nouvel homme fossile, très primitif et de caractères tout particuliers. M. le professeur Marcellin Boule, avec sa haute autorité, en donne la description et en juge l'intérêt dans ce numéro de *La Nature*.

M. Troller y continue son étude d'ensemble sur les rayons X et les données nouvelles qu'ils apportent aux physiciens sur la constitution de la matière. Vient ensuite une description des commutateurs téléphoniques automatiques, qui simplifient les communications à un point tel qu'une téléphoniste peut mettre en rapport deux abonnés en deux secondes, même sans grand apprentissage préalable. C'est donc le rêve des abonnés réalisés... en Amérique, en attendant qu'on applique ce système en France.

Un compte rendu du dernier Congrès de la Société de Chimie américaine nous fait connaître trois importantes conférences : de sir William Pope sur la chimie et la vie, du professeur Bancroft sur la catalyse, du Dr Little sur l'énergie et ses possibilités futures, pleines d'aperçus nouveaux et d'anticipations.

Un nouveau procédé très rapide pour doser l'acide phosphorique précède une remarquable série de photographies de la plus grande chute d'eau du monde, le Kaieteur, encore à peu près inconnue en Europe malgré ses 132 m. de large et ses 244 m. de haut alors que le Niagara n'a que 47 m. de chute.

Le Supplément de ce numéro de *La Nature*, non moins varié, renferme des informations techniques, des descriptions d'appareils nouveaux, une étude de la glace, au point de vue des dangers du patinage et une correspondance pleine de renseignements utiles.

LA NATURE — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

La plus variée, la plus commode, la moins chère des grandes Revues Françaises, commence dans son numéro du 17 décembre 1921 : Gustave Flaubert, douze conférences par Albert Thibaudet, Professeur de Littérature Française à l'Université d'Upsal.

Lire dans le même numéro : Le Centenaire de Brillat-Savarin, par Marcel Rouff. — Après Washington. Sommes-nous de bons Européens ? par M. Paul Reynaud, député. — La Chronique Parisienne de Louis Latzarus.

ETRENNES

Prime exceptionnelle pour tout abonnement de six mois au moins souscrit avant le 31 décembre : Un volume à choisir entre les trois grands prix littéraires de l'année, Grand Prix du Roman de l'Académie française, Prix Goncourt, Prix Fémina-Vie heureuse. Sur demande et contre 0 fr. 75 pour frais d'envoi.

ABONNEMENTS

Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Trois mois, 15 fr. ; Etranger, 60, 32 et 17 fr. En 1922 : supplément théâtral mensuel. Supplément gratuit sur demande.

Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal : 176-70. Plon, 8, rue Garancière, Paris.

La Revue de la Semaine illustrée

Directeurs : Fernand Laudet, de l'Institut et Jacques Boulenger.

Sommaire du 16 décembre 1921

XXX, D'Angora à l'Agora. — A. de Bersaucourt, Concours académiques. — R. Thamin, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Education et production. — André Beaunier, la folle jeune fille (roman) (V). — René Descharmes, Gustave Flaubert, Louis Bouilhet, Eugène Delattre et quelques amis (II).

LA VIE DE LA SEMAINE

La France à Washington, par P. de Quirielle. — Les Revues françaises, par Etienne Charles. — Des Fêtes internationales de l'Intelligence et de l'Art, par Clément-Janin. — Revue des faits de la Semaine.

La *Revue de la Semaine* est heureusement annoncée à ses lecteurs qu'elle abaisse le prix de son abonnement d'un an à 40 francs, payable sur demande en deux échéances (20 fr. en souscrivant, 20 fr. à six mois de date).

Sur demande, envoi d'un numéro spécimen. Rédaction et administration : 4, rue Chauveau-Lagarde, Paris, 8.

Chemin de fer d'Orléans

Service de locations de places au départ des gares de la section du Croisic (inclus) à St-Nazaire (inclus).

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le Public qu'elle est dans l'obligation de supprimer provisoirement dans les trains express se dirigeant sur Paris, la location des places en 3^{me} classe, au départ des gares de la section du Croisic (inclus) à Saint-Nazaire (inclus.)

La location des places est toujours acceptée dans ces trains, en 1^{re} et 2^{me} classes.

Relations avec Vernet-les-Bains et Font-Romeu (Pyrénées Orientales)

A dater du lundi 19 décembre, et jusqu'à la mi-mars 1922, le service direct Paris-Villefranche-Vernet-les-Bains, sera assuré, à l'aller, au train 73 P. O. au lieu du train 77.

Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 40 au lieu de 21 h. Arrivée à Villefranche-Vernet-les-Bains à 12 h. 41, à Font-Romeu à 14 h. 14.

Voiture mixte de 1^{re} et 2^e cl. et Wagon-Lits.

Ces voitures reviendront à Paris par train 78.

Dép. de Font-Romeu à 13 h. 42, de Vernet-les-Bains à 15 h. 13. Arr. à Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 37.

Train rapide de luxe « Sud-Express » entre Paris, Bordeaux, Biarritz-Ville et la frontière d'Espagne.

Le train rapide de luxe quotidien « Sud-Express », composé exclusivement de voitures de la Compagnie des Wagons-Lits prend des voyageurs tant à l'aller qu'au retour, sur tout le trajet pour toutes les gares où il s'arrête ; il est accessible aux voyageurs de 1^{re} classe moyennant un supplément, fixé sur le Réseau d'Orléans à 12 fr. 15 jusqu'à 250 kilomètres et 24 fr. 25 au dessus de 250 kilomètres ; sur le réseau du Midi ce supplément est fixé à 12 fr. 15.

ALLER

Paris-Quai d'Orsay dép. 10 h. 20. — Orléans arr. 12 h. 16. — Tours arr. 13 h. 48. — Poitiers arr. 14 h. 58. — Angoulême arr. 16 h. 32. — Bordeaux-Saint-Jean arr. 18 h. 25. — Biarritz-Ville arr. 22 h. 08. — Irun (frontière) arr. 22 h. 52.

RETOUR

Hendaye (frontière) dép. 10 h. 14. — Biarritz-Ville dép. 10 h. 33. — Bordeaux-

Saint-Jean dép. 14 h. 24. — Angoulême dép. 16 h. 15. — Poitiers dép. 17 h. 50. — Tours dép. 19 h. — Orléans dép. 20 h. 33. — Paris-Quai d'Orsay arr. 22 h. 0.

Il est rappelé que ce train continue chaque jour sur Madrid et trois fois par semaine sur Lisbonne. Un service de Wagons-Lits circulant deux fois par semaine dans chaque sens entre Madrid et Algésiras assure les relations les plus rapides sur le Maroc.

COMPTABILITÉ

Mise à Jour, Inventaires, Bilans Déclarations fiscales

Par Expert-Comptable

Se rend à domicile — Prix modérés S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE

Petite vigne de rapport et d'agrément

Arbres fruitiers et maisonnette Située route de Regouré S'adresser : 22, rue du Rempart (faubourg Labarre).

A Vendre, 15-1-22, beau domaine environ 70 ha., à REILHAC (Lot), maison bourgeoise (17 pièces), état neuf, prix : 155.000 francs.

S'adr. à MM. DURAND, notaire, à Labastide-Mural, ou POULZAGUES, expert géomètre, à GINOUILLEAC (Lot).

POTASSE D'ALSACE

Vve VIEUSSENS, Albas (Lot)

On demande Courtiers

avec vélo pour visiter cultivateurs, placement semences du Nord. Débutants s'abstenir. Ecrire COMPTOIR AGRICOLE, Chalons-s/Saône.

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles Propriétés de rapport et d'agrément Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Bois, Fonds de commerce J. DELLARD 1, rue du Maréchal Joffre, CAHORS.

Imprimerie COUESLANT (Personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

Vente à Grand Rabais

La Maison CHABERT

Tailleur sur Mesure et Confection

67, Bd Gambetta, en face l'Hôtel des Ambassadeurs

Préviend le public qu'il vient de recevoir un Stock de complets et pardessus pour hommes, jeunes gens et enfants de la dernière fraîcheur et d'une coupe irréprochable, vendu aux prix les plus réduits.

Spécialité de vêtements de travail des meilleures marques

RAYON DE MESURES. — Grand choix de draperie anglaise et française aux prix les plus réduits

La Maison est ouverte DIMANCHES et FÊTES toute la journée.

LIQUIDATION DU CENTRE AUTOMOBILE de ROMORANTIN (Loir-&-Cher)

MATERIEL AMERICAIN & FRANÇAIS DU CAMP DE PRUNIER

CAMIONS DE TOUTES MARQUES

et tous tonnages en état de marche

CAMIONS-BENNES BASCULANTES. — CAMIONS-CITERNES. — CAMIONNETTES. TRACTEURS. — CHASSIS NEUFS G. M. C. ET A. S. — CHASSIS FORD. — TORPEDO, CONDUITE INTERIEURE FORD, CARROSSERIE FRANÇAISE. — REMORQUES 2 et 4 ROUES. — VOITURES DE TOURISME. — PIÈCES DÉTACHÉES. — BANDAGES POUR CAMIONS. — PNEUMATIQUES ET CHAMBRES A AIR, etc... etc..

Hangars métalliques de toutes dimensions — Eléments dépareillés de hangars

POSE DE BANDAGES NEUFS TOUTES DIMENSIONS AMÉRICAINES (TARIF exceptionnel)

VENTE TOUS LES JOURS, DE GRÉ A GRÉ, sans aucune formalité

LIVRAISON IMMÉDIATE AU CAMP DE PRUNIER (à Romorantin service automobile pour les visiteurs)

Toutes expéditions sont faites sur demandes. — EXPORTATION

Pour tous renseignements, s'adresser au Camp de Pruniers.

Téléphone : CAMP DE PRUNIER. ROMORANTIN.

A PARIS ÉLÉGANT
Pour les fêtes du Jour de l'An
SEMAINE DE RÉCLAME
COSTUMES HOMMES 75, 95 ET 115 FR.
Pardessus et raglans 70, 90 et 110 fr.
Grand choix de pantalons fantaisie 29, 39 et 49 fr.
Pantalons et culottes velours depuis 35 fr.
Ancienne maison Delfau, ROUS S^{seur}
Rue de la Mairie, près la place du Marché



ACHAT, VENTE de Propriétés
BERNHEIM Frères et Fils
23, rue de l'Arcade, Paris

A vendre, la Propriété du Rieux, commune de Vire, avec maison d'habitation, 4 appartements, très bel enclos sur bord de route, terrain en plaine de 1^{re} qualité, à 1.500 mètres d'une gare.

Une Propriété sise à Lafaurie, commune de Puy-Evêque, maison 6 appartements, 16 hectares, 2 km. gare.

Petite Propriété sise à Bégous, 4 km. de Cahors, sur la grande route, maison d'habitation, 4 appartements, bons terrains, quantités d'autres propriétés.

Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à Gabriel RIO-BLANC, 38, quai de Rigny, TULLE, Corrèze, ou à M. MICHELET, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

A ENLEVER DE SUITE
Avec 7.000 fr. comptant
Propriété de rapport
En bordure de route Nationale près Cahors
S'adresser à M^e DU MAS, Notaire Suppléant à CAHORS.

Marché de La Villette
22 décembre 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL. Les pores se cèdent au 50 k. poids vif		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs....					
Vaches....	1.958	»	2,70	2,50	2,00
Taureaux....					
Veaux....	1.562	»	3,50	3,25	2,75
Moutons....	8.096	»	3,50	3,00	2,75
Porcs....	3.321	»	4,20	4,00	3,80

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur toutes les marchandises.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodofanquiques phosphatées

- Pour la guérison des :
- ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents
 - LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
 - MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
 - MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
 - ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
 - NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon : 7 francs. — Prix du litre : 12 francs

Ancien Cabinet dentaire WILCKEN-GARBARINO
CAHORS. — 69, Boulevard Gambetta (près de la Mairie)

Docteur ALLET S^r
De la Faculté de Médecine et de l'École dentaire Française de Paris
Médecin-dentiste au Lycée, de l'École normale de jeunes filles et de l'Hôpital militaire
Ancien chef du centre militaire d'appareillage dentaire de Toulouse.

Tous soins, des dents et des maladies des gencives par les procédés et appareils scientifiques modernes. Asepsie et sécurité assurées. Extractions des dents sans douleur avec anesthésie locale et générale. Obturations émail et amalgames blancs ; Dents à pivot ; Aurifications ; Couronnes d'or fin (coiffes) ; Bridges (Appareils fixes ou mobiles, sans plaque ni crochets, tout or fin, ou avec dents interchangeables). Appareils orthodontiques et or, entièrement garantis. Livraison des petits appareils et réparations dans la même journée. Envois par poste.

Redressement et attention spéciale apportés aux déviations et irrégularités de position des dents des enfants et jusqu'à 20 ans. De plus, à ce sujet, consultations à titre gracieux. Depuis sa démobilisation, le Docteur ALLET reçoit lui-même tous les jours et sur rendez-vous. Il établit pour chaque cas des prix raisonnables.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

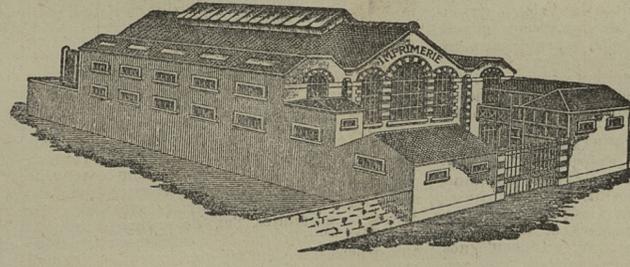
INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins

ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE  PRIX MODÉRÉS



L'EPARGNE vend les meilleurs PRODUITS

Alimentation — Approvisionnement TOULOUSE